

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 46/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

L’an deux mille vingt-quatre et le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – M. PELLET – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. CANNAT – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – M. TINEL – Mme BOULZE

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par M. GRANDGONNET

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

Mme DOZ est représentée par M. FENOY

Mme REMESY est représentée par M. GOUASMI

Mme RAYNAL est représentée M. CHAZALLET

ABSENTS : M. MOHAD — Mme BOUABDALLAH – M. RICOME – M. METHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20240610-462024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Affichage : 24/06/2024



OBJET : INTEGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DES VRD DU LOTISSEMENT LES GALINETTES (PARCELLE AI 301) ET DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Madame Marie PELLET-LAPORTE

Madame Marie Pellet Laporte rappelle aux membres du Conseil Municipal que le lotissement les Galinettes a fait l’objet d’un permis d’aménager accordé à la société Hectare pour la création d’un lotissement de 7 lots « Les Galinettes » en 2012. Le lotissement a été validé conforme le 14/11/2013.

En date du 27 juin 2013, une Association Syndicale Libre regroupant l’ensemble des propriétaires des parcelles du lotissement les Galinettes s’est constituée pour gérer les espaces communs.

Le 21 octobre 2020, Monsieur CHAMBETTAZ Éric, Président de l’Association Syndicale Libre « les Galinettes » sollicite le transfert dans le domaine public de la parcelle :

SECTION	N°	LIEU-DIT	SURFACE	NATURE
AI	301	Rue de la Noria	3 a 98 ca	Voirie
			24 ca	Espaces communs (point de collecte et espaces verts)

Madame Marie Pellet Laporte expose que les propriétaires des parcelles dudit lotissement se sont prononcés favorablement pour transférer cette parcelle dans le domaine public communal. Cet accord formalisé par écrit a été transmis à la mairie.

Une erreur matérielle issue de l’enregistrement du document d’arpentage par la DGFIP a figé au cadastre le propriétaire initial de la parcelle AI 301.

Dernièrement le service du cadastre a procédé à la correction permettant à la commune de de considérer la rétrocession des VRD du lotissement « les Galinettes » à l’euro symbolique.

Madame Marie Pellet Laporte précise qu’il s’agit dans ce cas précis d’une procédure de transfert amiable des parcelles dans le domaine public communal (article L.141-3 du code de la voirie routière qui dispose que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le conseil municipal »).

Il appartient aux membres du conseil municipal de délibérer sur le transfert de propriété et d'autoriser le déclassement du bien dans le domaine public communal.

Madame Marie Pellet Laporte précise que le transfert donnera lieu à l'établissement d'un acte authentique, par devant notaire, qui fera l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques.

Suite à la présentation du projet d'intégration en commission cadre de vie du 3 juin 2024, le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de madame Pellet-Laporte, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle AI 301 (reprise des voies et réseaux du lotissement privé à la demande de l'ASL) dans le domaine communal,
- D'accepter le classement de la voirie du lotissement les Galinettes au domaine public communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

